

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique : centrale photovoltaïque de Germenay-Dirol

De : "Emmanuel G

Date : 20/10/2022 08:00

Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

À l'attention de Bernadette Coste, Commissaire enquêteur

Chère Madame,

Je vous écris pour vous signifier mon opposition au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur les communes de DIROL et de GERMENAY.

Je suis très inquiet du développement à grande échelle et anarchique, partout en France, de projets de type « agrivoltaïque », notamment dans le département de la Nièvre où la chambre départementale d'Agriculture ambitionne d'en faire installer 2 000 hectares, en échange d'un abondement par les porteurs de projets d'un Groupement d'utilisation des financements agricoles, dont l'objet reste encore flou.

Il n'existe aucune planification par les pouvoirs publics, ni au niveau local, ni national, de ces projets qui s'implantent selon la règle du « premier arrivé, premier servi » et ne bénéficieront qu'à une poignée de propriétaires fonciers et d'entreprises de production d'énergie.

Pourquoi occuper des terres agricoles alors qu'il existe, selon l'Ademe, un gisement potentiel de 123 gigawatts de production photovoltaïque sur les grandes toitures en secteur industriel (rapport ADEME « Trajectoire du mix électrique 2020-2060 », 2018) ? Ce qui dépasse de loin l'objectif de 100 GW de production fixé par le président de la République en décembre 2020 au Creusot. D'autant plus que cette électricité servira essentiellement à alimenter les villes, et non les zones rurales où les projets « agrivoltaïques » se multiplient.

Pour en venir au projet de Germenay-Dirol, voici mes principales objections à sa réalisation :

Dimension agricole du projet peu convaincante

On peut s'interroger sur la valeur réelle du projet sur le plan agricole, quand on lit dans l'étude préalable agricole de l'enquête publique que les effets négatifs du projet sur l'économie agricole sont estimés par à 96 264 euros par an. Rappelons qu'en 2019, le Réseau d'information comptable agricole (RICA) chiffrait en moyenne à 51 822 euros l'excédent brut d'exploitation d'une exploitation agricole en céréales et oléoprotagineux (ce qui est le cas de la SCEA de Malbattu où il est prévu d'implanter le projet).

Sans compter l'impact direct de la suppression des prestations de travaux agricoles réalisés pour le compte du propriétaire-exploitant des parcelles, qui représentent 10 et 20% du chiffre d'affaires des agriculteurs concernés (Ludovic et Bernard Ratheau), toujours selon l'étude préalable.

À tel point que le porteur du projet qui, rappelons-le également, va tirer ses revenus de la production d'électricité, devra verser une compensation de 171 900 euros à la CUMA locale. Où est l'intérêt agricole si les agriculteurs ne tirent plus leur revenu d'une activité agricole mais de la production d'énergie ?

Le projet met en avant le fourrage de qualité qui sera produit, permettant ainsi de répondre aux objectifs du « plan protéines végétales » du ministère de l'Agriculture. L'analyse du sol présentée dans l'étude préalable diagnostique pourtant que les sols du site « ont un bon potentiel agricole » et produisent déjà des protéines végétales en quantité supérieure. La dimension agricole ne tient

donc pas.

Impact négatif sur le paysage et la faune

Les onduleurs sont implantés dans les postes de transformation en bordure du parc photovoltaïque. Les jours de grand soleil, ils produisent un bruit strident et fort désagréable qui est audible à plus de deux cent mètres. Il n'existe dans l'étude d'impact aucune évaluation précise du bruit émis et des nuisances sonores, que ce soit pour les humains ou la faune.

L'étude met en avant la « faible offre touristique » du secteur, mais l'offre de logements ne correspond pas à la présence réelle des touristes sur le secteur, qui sont de plus en plus nombreux à se rendre dans le bocage du Corbigeois pour jouir de la beauté et de la tranquillité des paysages. Difficile à faire quand un chemin forestier, celui de la forêt de Chatillon, se retrouve cerné de part et d'autre par des parcs photovoltaïques dont le bruit très dérangeant (je vous invite à en faire l'expérience) rappelle plutôt une zone industrielle.

Ils ne sont pas les seuls à être attirés par la beauté et la tranquillité des paysages naturels : un nombre croissant de néoruraux s'installent dans la Nièvre et contribuent à son économie, notamment depuis la crise du Covid et les confinements successifs. Ils viennent y chercher l'absence d'artificialisation de la nature.

De même, l'étude n'envisage absolument pas l'impact du bruit des onduleurs sur la faune, notamment les chiroptères. L'étude d'impact rappelle justement la présence avérée d'une colonie de petits rhinolophes, espèce de chauve-souris protégée et très menacée en Europe, dans un périmètre « en interaction potentielle avec le site du projet ». Signalons également en limite de l'aire d'étude rapprochée la présence « d'amphibiens d'intérêt européen tels que la Rainette verte et le Triton crêté ».

Risque incendie

Le risque d'incendie est complètement sous-estimé et, pour ainsi dire, pas évalué. Certes, des réserves d'eau sont prévues, mais l'actualité nous a montré qu'on maîtrise mal les incendies qui peuvent se déclarer directement dans l'enceinte des parcs photovoltaïques. Témoin l'incendie qui a complètement détruit, le 16 septembre dernier, les 27 hectares de la centrale de Magescq, dans les Landes, avant de s'étendre à la forêt avoisinante. Au total, ce sont 105 hectares qui ont été brûlés !

Or, selon les conclusions préliminaires de la gendarmerie, le départ de feu s'est produit au cœur de la centrale, le couvert végétal herbacé présent au pied des panneaux, asséché par l'été particulièrement sec, s'étant révélé un combustible particulièrement puissant. Le choix d'une culture de fourrage sous les panneaux du projet de Germenay-Dirol, dans cette circonstance, ne manque pas de poser un risque important d'incendie. Dans le cas de Magescq, des sautes de feu ont franchi la route qui bordait le parc photovoltaïque. La distance entre les panneaux et les clôtures extérieures n'empêcherait donc aucunement un incendie de grande ampleur de se propager aisément. Les pompiers ont en outre expliqué que leur intervention a été particulièrement compliquée car ils ne pouvaient pas entrer sur le site du fait des systèmes électriques. Le directeur du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de Gironde, Marc Vermeulen, a publiquement reconnu que les parcs photovoltaïques « peuvent être à l'origine de départs de feux », notamment en cas de surchauffe des équipements, et de câbles dénudés ou ballants suite à un défaut d'entretien.

Pourquoi ce risque n'est-il pas correctement évalué ?

Dernier élément, les effets cumulés prévisibles avec d'autres projets ne sont pas mesurés car ils n'intègrent pas les projets n'ayant pas encore fait l'objet d'études d'impact, mais ces projets sont

bien lancés : une centrale photovoltaïque sur la commune d'Anthien et une autre sur la commune de Vignol.

Sachant que le projet de Germenay-Dirol ambitionne de produire 6% des objectifs régionaux en matière de photovoltaïque, que celui d'Anthien, porté par la compagnie Photosol avec 34 hectares, affiche un objectif de 1%, et que celui de Vignol est d'une taille similaire aux deux premiers cumulés, ce seraient ainsi 14% des objectifs pour toute la région Bourgogne-Franche-Comté qui seraient produits dans un secteur de moins de cinq kilomètres de rayon ! Cela démontre bien l'absence totale de logique industrielle et de planification d'un secteur pourtant crucial pour l'avenir.

En espérant que vous transmettez toutes ces observations et demandes d'information au préfet de la Nièvre,

Bien cordialement,

Emmanuel G